

Les éléments pris en compte pour fixer les tarifs régulés sont déterminants pour GrDF. Les emplois sont en première ligne, le développement et la recherche aussi. L'impact écologique et l'intérêt des clients doivent être défendus.

FO a répondu à la consultation publique de la CRE¹.

Pourquoi fixer un tarif d'utilisation des réseaux ?

C'est la fixation du tarif d'utilisation des réseaux de distribution (ATRD4) qui détermine les moyens de GrDF pour mener à bien sa mission de service public de distribution du gaz naturel.

Ces moyens conditionnent les emplois, le développement, la recherche, la politique sociale, etc.. Tout ce qui concourt à l'existence même de l'entreprise.

Pourquoi une consultation publique de la CRE ?

Ce nouveau tarif appelé ATRD4, remplacera le tarif actuel (ATRD3) à compter du 1er juillet 2012.

La consultation publique a pour but de recueillir l'avis de tous les acteurs du marché pour déterminer les orientations de ce nouveau tarif.

FO Énergie et Mines, organisation syndicale représentative à GrDF, a répondu à cette consultation publique.

Sortir du cercle vicieux

Dans sa réponse (document joint), FO condamne la poursuite effrénée des gains de productivité et démontre leur caractère illusoire et contre-productif.

FO met en évidence les conséquences catastrophiques des suppressions d'emplois :

- Risques pour la sécurité des personnes et des biens,
- Dégradation du Service Public et in fine, perte de clientèle,

qui amènent l'effritement de la part du Gaz dans le mix énergétique et la hausse des tarifs pour compenser la perte de clients et/ou de volumes.

Alimenter un cercle vertueux

FO défend une politique volontariste de promotion du gaz et de développement de l'emploi à GrDF.

Tout cela serait au bénéfice de la collectivité dans un esprit de complémentarité avec les énergies concurrentes, chacune ayant un rôle et une place à tenir dans le cadre d'une politique énergétique nationale, diversifiée et cohérente.

**Construisons
notre avenir**

¹ Commission de Régulation de L'Énergie